

uveau

ENVIRONNEMENT

3,8 milliards d'euros par an : le coût vertigineux de la pollution aux Pfas en Belgique

La Belgique se prépare à mettre sur pied un fonds destiné à couvrir les coûts sociétaux liés à cette pollution. Un rapport liste les mécanismes de financement possible.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Après l'Europe en début d'année, c'est au tour de la Belgique d'évaluer les coûts sociétaux liés à la pollution aux Pfas, ces substances chimiques fluorées prisées de l'industrie en raison de leurs propriétés uniques (hydrofuges, résistantes aux températures élevées...) mais qui sont très persistantes dans l'environnement et ont des effets préoccupants sur la santé humaine. Dans un rapport commandé par les autorités publiques à des bureaux d'études et publié discrètement sur le site du SPF Santé, on peut lire que les coûts totaux sont estimés à 3,8 milliards par an (soit 0,7 % du PIB) durant vingt ans.

Le principal poste de coûts est constitué des frais de santé. La prise en charge des personnes malades coûte à elle seule 103 millions par an mais la facture s'envole si on comptabilise le coût des années de vie perdues : 2,1 milliards supplémentaires. Au niveau de l'assainissement, le coût de la dépollution des sols est estimé à 1,2 milliard par an, celui de l'eau potable à 30 millions et celui des eaux usées, à 371 millions. L'étude précise bien que ces estimations sont basées sur les connaissances actuelles et qu'elles pourraient varier en fonction de l'ampleur de la propagation de la pollution, des progrès technologiques en matière de dépollution...

Qui va payer ?

Cette estimation s'inscrit dans le cadre de la création d'un mécanisme de financement intrafédéral (accord de coopération) destiné à couvrir les coûts de la pollution aux Pfas. Ce fonds d'indemnisation figure en bonne place dans l'accord de politique fédéral et fait l'objet de réunions de travail depuis de nombreux mois entre fédéral et Régions.

L'étude chiffre les montants dont il faudrait idéalement doter ce fonds mais évalue aussi différents mécanismes de financement – qui va payer ? – et modes de gouvernance. Une réunion entre plusieurs cabinets ministériels régionaux et fédéraux (Santé publique, Environnement, Sécurité civile) est prévue ce mercredi afin de voir quelle suite donner à ce rapport.

En préalable, les auteurs de l'étude soulignent d'abord le problème que

constituerait l'absence de fonds Pfas. Les sols pollués devraient certes être assainis aux frais des propriétaires et exploitants conformément au cadre réglementaire actuel mais les coûts seraient si élevés que de nombreuses contaminations resteraient cachées, ignorées ou ne seraient traitées qu'à terme, « ce qui ralentirait considérablement le rythme de l'assainissement. » L'absence de fonds ferait aussi peser une large partie du fardeau sur les pouvoirs publics et les citoyens : hausse des coûts du traitement de l'eau qui se répercute dans la facture d'eau des ménages, augmentation des coûts de santé en partie supportée par la sécurité sociale, hausse des impôts locaux liée à la responsabilité des pompiers dans la pollution des sols et de l'eau par les mousses anti-incendie à base de Pfas...

A l'inverse, l'existence d'un fonds Pfas permettrait « de redistribuer les charges vers les pollueurs, d'accélérer le rythme des assainissements, de limiter les procédures judiciaires et offrirait la possibilité de hiérarchiser les assainissements en fonction des risques sociétaux. »

Pollution historique

Sur les onze mécanismes de financement analysés dans l'étude, six d'entre eux reposent sur l'application stricte du principe du pollueur-payeur : contribution financière calculée sur base des émissions de Pfas dans l'environnement, de la vente de produits contenant des Pfas, de la production de Pfas... Mais les auteurs de l'étude estiment cette approche « non réalisable ». Problème principal ? Le poids de la pollution historique. Une part très importante de la pollution par les Pfas est due à des activités qui ont eu lieu il y a des années, voire des décennies. Les entreprises responsables ont parfois disparu (faillites...). Ce passif ne peut pas être couvert par les instruments de financement envisagés puisqu'ils sont basés sur la pollution actuelle et la responsabilité d'entreprises bien existantes.

Autre problème : il est difficile de faire contribuer les entreprises sur base de la présence et de la quantité de Pfas présents dans leurs produits car les moyens techniques suffisants manquent. Des produits similaires peuvent en outre contenir des quantités et des types de Pfas très variables.

Vu ces difficultés, les auteurs du rapport ont aussi étudié des scénarios de « solidarité » où les coûts sont répartis sur une plus grande partie de l'économie belge, sans qu'il n'y ait plus de lien direct avec les émissions ou à la mise sur le marché des Pfas. La solidarité pourrait être générale. Le fonds serait alimenté à 100 % par le budget de l'Etat, c'est-à-dire que tout le monde paie. C'est l'approche retenue pour alimenter le fonds dédié à l'indemnisation des victimes de l'amiante. Il est financé par les employeurs et le budget général. Problème : les pollueurs ne paient pas plus que les autres – ce qui réduit l'adhésion des citoyens au mécanisme – et n'ont aucun stimulant à réduire cette pollution.

Choix politiques

D'autres approches sont proposées. L'une d'elles consiste à calculer la contribution des industriels sur base d'une moyenne statistique (un forfait) pour les catégories de produits contenant des Pfas, une autre propose de mettre en place un mécanisme de financement plus large basé sur la présence de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) dans les catégories de produits. On ne se limiterait plus aux Pfas, ce qui élargirait la base des contributions et permettrait des économies d'échelle lorsqu'il s'agit d'assainir des sols contaminés par de multiples polluants.

La hauteur des montants à récolter chaque année pour alimenter ce fonds dépendra aussi de choix politiques, soulignent les auteurs du rapport. Faut-il étaler l'assainissement sur vingt ans ou sur une durée plus longue ? Faut-il intégrer dans le calcul une indemnisation pour la perte de vies humaines, sachant que ce poste constitue la grande partie des coûts estimés de la pollution aux Pfas (2,1 milliards sur 3,8) et qu'il est très difficile d'établir une causalité entre l'exposition aux Pfas et une maladie en particulier (contrairement à l'amiante) ? Au niveau de l'assainissement, le fédéral et les Régions pourraient aussi décider de limiter le périmètre du fonds à l'eau potable uniquement, à la pollution diffuse et historique des sols ou encore à la pollution causée par les pompiers (coût estimé à 48 millions sur vingt ans).

Bref, énormément de points restent encore à trancher aussi bien au niveau des recettes que des dépenses...

Les populations, en Flandre comme en Wallonie, se montrent très sensibles à ces « polluants éternels ». © AFP



mites. Elle nous prêtera en fonction de ce qu'on peut rembourser, c'est le propre d'une banque. » Plus globalement, l'organisme réfléchit à de nouveaux schémas de collaboration avec le secteur privé : « Un cas un peu extrême serait la mise à disposition du foncier à un privé pour qu'il construise et exploite le bâtiment, disons durant 20 ans. Et qu'ensuite, cela rebascule dans le domaine public. »

Notons que construire des logements sociaux ne réduira pas la liste d'attente toujours plus longue à Bruxelles. Voilà une conclusion majeure du *spending review* remis en 2022 par des chercheurs de l'Université Saint-Louis. Ceux-ci préconisaient plutôt la socialisation des logements publics communaux et l'élargissement de l'allocation-loyer. « Ça doit être complémentaire et c'est le cas aujourd'hui, mais c'est toujours préférable d'être propriétaire quand on sait l'être. Et je pense qu'on en a toujours les moyens », plaide Alain Verheulpen. Celui-ci n'élude par ailleurs pas la question ultrasensible de l'équilibre entre construction de logements et préservation de la biodiversité : « On fait vraiment des projets qualitatifs et il y a une tentative de dialogue à établir avec les acteurs. Ce n'est pas la préservation d'un champ à Woluwe qui va recréer de la biodiversité en bordure de forêt de Soignes, mais on a notre rôle à jouer sur l'environnement. Les reconversions représentent 25 % de nos nouveaux projets. » Pour Alain Verheulpen, les défis à venir s'annoncent en tout cas nombreux.